

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 23 novembre 2020, à 18 heures, à laquelle sont présents :

Présents :                    M.                    Roberto Blondin, maire  
                                     MME                Nadine Lelièvre, conseillère  
                                     MM.                Patrick Lebreux, conseiller  
   Roland Vallée, conseiller  
   Jeannot Couture, conseiller  
   Jacques Roussy, conseiller

Absent de la  
municipalité:                M.                    Jacques Desbois, conseiller

Est également présent :  
Yan Ritchie, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2020-11-184

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-358 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, DE FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023**

Avis de motion est donné par Jeannot Couture, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2020-358 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires, de fixer le taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2021 et l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

2020-11-185

**PARADE DE NOËL – BUDGET**

Il proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal accepte d'octroyer un montant de 1 500.00 \$ dont 5 bons d'achats de 25 \$ chez céramique de choix comme prix de participation, des cartes de vœux de Noël pour les résidents de la municipalité, ainsi que pour la présentation d'une parade de Noël dans les rues de la municipalité selon les règles de la santé publique.

2020-11-186

**DIRECTEUR GÉNÉRAL – MONNAYER UNE SEMAINE DE VACANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général nouvellement embauché désire profiter au maximum de la ressource et les connaissances de l'ancien directeur.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général aura suffisamment d'heures supplémentaires d'effectuées pour combler quelques jours de congé d'ici la fin de l'année.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général aura droit à 4 semaines de vacances en plus des heures accumulées pour fin de formations l'an prochain.

**POUR CES MOTIFS**, il a été proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal accepte de monnayer une semaine de vacances à M. Yan Ritchie, directeur général.

**QUE** le conseil municipal approuve les sommes nécessaires pour payer la dépense ci-haut mentionnée dans le poste budgétaire 02 13000 497.

**2020-11-187**

**INSPECTEUR – MONNAYER UNE SEMAINE DE VACANCES**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal accepte de monnayer une semaine de vacances à M. René Desbois.

**QUE** le conseil municipal approuve les sommes nécessaires pour payer la dépense ci-haut mentionnée dans le poste budgétaire 02 61000 497.

**Tous les membres présents renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :**

**2020-11-188**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**POUR CES MOTIFS**, il a été proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°1 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

**2020-11-189**

**PARTENARIAT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE LA PETITE CHAPELLE**

Suite à l'approbation du projet d'achat d'un nouveau TIPI, traîneaux, et raquettes pour les adeptes des activités de plein air proposées par le comité de la Petite Chapelle, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité soit partenaire dans la réalisation du projet selon les modalités du programme du Fond d'Aide aux Organismes (FAO) jusqu'à une hauteur de 500.00 \$.

**2020-11-190**

**NOMINATION MÉDAILLE DU GOUVERNEUR ET PROGRAMME FORT**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Jean-Pierre Hautcoeur comme candidat à la réception de la médaille du gouverneur ainsi que M. Jacques Roussy dans le cadre du prix bénévoles culturels-PHARE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**2020-11-191**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 05 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Yan Ritchie, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »